

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 7 décembre 2015 à 18h00

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Federico ABRAR, Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Claire HUYGHUES-DESPOINTES (présidente), Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, Gilonne VERMEIL.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés : Mme Laurence MISEREZ et MM. Philippe MOREL, Lorin VOUTAT, Ronald ZACHARIAS.

* * *

Le président ouvre la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015.

- Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015 est approuvé, sous réserve de la correction d'une erreur de plume.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - J'ai le regret de vous faire part d'une démission au sein du personnel communal, plus précisément de la mairie : celle de Francine ROCHERIEUX. Nous le regrettons vivement, mais ce n'est pas une surprise, dans la mesure où elle m'avait fait part depuis quelque temps de mettre un terme à sa carrière. Elle est extrêmement organisée et efficace et je regretterai donc son départ, qui interviendra février. Elle avait auparavant déjà travaillé chez nous dès 1984 puis dès 2009 en tant que secrétaire administrative.
 - Je viens de recevoir de M. COEHLO une lettre adressée au Conseil municipal et dont voici la teneur :

« Mesdames Messieurs,

Bonsoir,

Votre acceptation de ma demande de naturalisation lors de la dernière séance du Conseil Municipal me procure une immense joie et je vous en remercie.

Je vous remercie de votre confiance surtout par ces temps troubles ou cette même confiance est plus que jamais mise à l'épreuve.

J'ai toujours en moi le souvenir du jour de mon arrivé à Genève le 27 sept 1981, qui reste gravé dans ma mémoire. La sensation de bien-être que j'ai ressenti, m'a donné la certitude absolue que j'allais tout faire pour mériter l'accueil chaleureux que je sentais en mon cœur.

Ce qui était vraiment très fort, par rapport au Portugal d'où j'arrivais un peu triste et désabusé, c'était la sensation qu'un avenir heureux était à portée de main. J'ai senti un tel enthousiasme en moi que j'ai encore la chair de poule quand j'y pense. Si le coup de foudre existe, je crois que nous aurions là une bonne définition.

Depuis ce jour-là, je n'ai jamais cessé de vouloir m'améliorer pour mériter de rester parmi vous. Croyez-moi ça n'a pas été difficile.

Curieusement je me suis toujours senti confortable avec mon autorisation de séjour. Lorsque j'ai eu la possibilité de demander la naturalisation, je suis allé me renseigner pour en faire la demande, mais à l'époque c'était un peu complexe et j'ai mis l'idée un peu en réserve. Ce qui me dérangeait c'était de ne pas pouvoir signer des pétitions et voter.

Depuis quelque temps, peut-être avec l'approche de la retraite, j'ai commencé à me sentir comme un peu « orphelin », (croyez-moi, c'est vrai). Présenter mon dossier de demande de naturalisation m'est alors apparu comme une évidence.

Il était important pour moi de partager avec vous ce moment important auquel vous avez été associés.

Soyez tous, et chacun en particulier, assurés de ma plus grande reconnaissance.

Fernando Coelho »

- Je vous ai déjà parlé du Fonds intercommunal du développement urbain (FIDU) qui allait être créé. Il a été accepté en assemblée générale de l'ACG, le 18 novembre dernier, à l'unanimité. Le projet de loi sera maintenant présenté au Grand Conseil. Ce fonds a été créé en moins d'une année. Les communes ont travaillé en collaboration avec le DALE pour parvenir à ce résultat. Il s'agit de mettre 25 millions de francs par an dans le FIDU pour aider les communes ayant de gros projets de développement, prévus dans le plan directeur cantonal, à financer les infrastructures qui leur sont imposées par des projets de construction de logements, tels que les Cherpines, par exemple. Cela résulte d'un grand mouvement de solidarité entre les communes, notamment parce que tout le monde a compris que certaines communes doivent beaucoup investir (en termes de territoire et de coûts), alors que d'autres sont épargnées. Toutes les communes vont participer financièrement au Fonds, et elles recevront toutes aussi des fonds en fonction du nombre de logements construits (Fr. 8'000.- par logement). Le fonds comptera 23 millions de francs par an des communes et 2 millions du canton, ce sur 20 ans. Les communes contribuent en fonction de la

valeur de leur centime et leur nombre d'habitants, par exemple pour Vandœuvres, cela représente environ Fr. 260'000.- par an, qui se rajouteront à la péréquation. La moitié des 23 millions ira dans la construction de grandes infrastructures pour les grands projets, par exemple des écoles. Une autre raison de cette solidarité est que M. HODGERS a accepté d'ouvrir un groupe de travail qui réhabiliterait une taxe pouvant être prélevée en zone villa. Notons que le FIDU vient compléter d'autres montants que touchent les communes en vertu de certaines taxes (taxes d'équipement, par exemple). Dès 2017, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil, nous devons donc verser ce montant, qui sera comptabilisé comme une dépense d'investissement (amortissable sur 30 ans) et non de fonctionnement, nécessitant une délibération à voter par le Conseil municipal, mais avec la possibilité pour le Conseil d'Etat de lui forcer la main en cas de refus, car c'est une dépense nécessaire.

- Mme ERMACORA : j'ai l'impression que l'on nous impose des impôts déguisés par le biais d'ajouts de taxes, dont en voici encore une.
- Mme le Maire : il ne s'agit pas d'une taxe, mais d'un système péréquatif qui intervient entre les communes, dont le montant ira dans un fonds.
- M. GARDIOL : le débat sort certes de ce cadre, mais il faut savoir pour qui nous construisons tous ces logements.
- M. M. PROVINI : allons-nous bénéficier de ce fonds pour les logements de l'Esplanade ?
- Mme le Maire : nous mettons cet argent dans le fonds chaque année, mais oui nous en bénéficierons.
- M. SCHMITZ : je suis choqué par le fait que le Conseil d'Etat puisse annuler une délibération communale, je trouve que cela va loin.
- M. OLTRAMARE : le fonds va-t-il être géré, en attendant d'être utilisé dans des projets ? Et par qui ?
- Mme le Maire : oui, il y a un Conseil du fonds, dont les statuts sont annexés au projet de loi. Il y a sept représentants, des communes et un du canton. 23 millions de francs par année n'est pas grand-chose par rapport aux logements qui se construisent chaque année, donc le fonds devrait être utilisé entièrement chaque année, pendant 20 ans. Il pourra être prolongé mais ce n'est pas l'idée. Quant au Conseil d'Etat, l'art 76 LAC prévoit déjà ce pouvoir, mais pour les dépenses de fonctionnement, raison pour laquelle la LFidu prévoit ce système pour un crédit d'investissement, limité à ce cadre.
- Mme la Présidente : cela s'est fait par l'ACG, qu'en est-il de l'Association des Villes genevoises ?
- Mme le Maire : elle n'a pas son mot à dire car elle n'est pas l'interlocuteur officiel du Grand Conseil, mais les commissions du Grand Conseil peuvent les auditionner.
 - Le 4 novembre dernier, j'ai été auditionnée par la Commission d'Aménagement du Grand Conseil sur la question du golf. Cela s'est bien passé, j'ai mis sur des éléments objectifs et concrets comme le plan directeur communal, le projet d'agglomération, les corridors biologiques et autres projets de développement de la mobilité. Selon M. ZACHARIAS, la Commission a ensuite rejeté la motion 2267 sans auditionner d'autres personnes, donc pour l'instant son préavis est défavorable.
- M. SCHMITZ : y a-t-il eu quelque chose de comparable dans d'autres communes, touchant aussi des installations sportives ?
- Mme le Maire : je leur ai par exemple rappelé que le golf qui était aux Evaux, à Onex, en a été chassé pour y faire du logement alors que toujours rien n'y est construit...
- Mme LÉVÊQUE :
 - Le 20 novembre dernier s'est tenue l'exposition des artistes et artisans, qui a eu du succès. Elle s'est soldée par un dîner convivial.

- Le week-end dernier a eu lieu le marché de Noël qui a eu un franc succès, d'ailleurs les organisateurs cherchent où disposer les stands supplémentaires dans le futur.
 - Plus grande mosaïque d'éclairs du monde : une fresque de Zep a été réalisée lundi dernier dans la gare Cornavin, par Gilles DESPLANCHES, pour soutenir le Groupe Sida Genève, et nous avons acheté des éclairs, pour contribuer à cette action, que nous avons offerts lors de notre traditionnel rendez-vous avec les habitants. L'action a récolté Fr. 70'000.-.
 - Fête de l'Escalade : j'ai besoin de vous ce vendredi, à 18h15, pour accompagner le cortège ou servir des boissons.
 - Vous découvrez la nouvelle *Coquille*, qui est devenu un magazine de 80 pages. Nous réfléchissons sur la question d'en faire trois ou quatre numéros pour l'année prochaine, même si le prix reste à la page en tous les cas. Nous avons pour l'instant budgété pour quatre numéros.
 - Le déjeuner des Aînés se tiendra le 27 janvier, avec M. GARDIOL, qui nous offre son aide et des prix pour le loto.
- M. DESPLAND :
 - Je vais vous parler des travaux : ceux au chemin des Hauts-Crêts sont terminés, il reste quelques petits aménagements à faire, mais le revêtement phono-absorbant est posé et la circulation est rétablie.
 - Au chemin des Buclines, les travaux avancent mais le chemin restera fermé pendant les fêtes.
 - Les travaux des SIG au chemin de la Seymaz avancent : la tranchée pour traverser le chemin sera faite encore cette année, puis elle sera refermée et les travaux reprendront au chemin de la Blonde dès le 11 janvier 2016, pour cinq semaines.
 - Travaux Swisscom : le 9 décembre, la cabine du Moulanaï sera alimentée, donc de nombreux habitants seront connectés à la fibre optique. Lorsque cela fonctionnera, nous informerons la population pour qu'elle sache que l'on peut modifier son abonnement pour bénéficier pleinement de ces nouveaux débits. Les derniers luminaires de l'éclairage public communal qui n'étaient pas encore en leds seront ensuite remplacés.
 - Ecopoint du mail piétonnier : les travaux sont terminés, il reste quelques aménagements à envisager, mais on les laisse en suspens afin d'évaluer la situation avant d'apporter ces éventuelles améliorations.

3. Communications du Bureau

- Mme la Présidente :
 - Nous avons reçu une lettre de M. Olivier GIRARDET, président du Conseil municipal de Cologny. Il nous remercie de l'accueil que nous lui avons réservé au dernier Conseil municipal et souhaite un renforcement de la collaboration entre nos deux communes. J'espère me rendre bientôt dans sa commune, mais je vais d'abord assister au Conseil municipal d'Anières.
 - Les présidents des Conseils municipaux des communes genevoises ont reçu une lettre de la Commission des droits politiques du Grand Conseil, traitant d'un projet de loi sur la création de conseillers municipaux suppléants et demandant nos observations.
- M. SCHMITZ : c'est le Bureau qui doit répondre. Le principe est-il de nommer des suppléants entre membres ?

- Mme ERMACORA : les suppléants seraient choisis parmi les « viennent ensuite » de chaque groupe, en proportion de la représentation de chaque groupe en commission.
- Mme la Présidente : ces suppléants toucheraient donc les jetons de présence des absents ?
- Mme LÉVÊQUE : c'est cela.
- M. OLTRAMARE : ce projet me semble quelque peu contradictoire, dans la mesure où il mentionne précisément la difficulté à trouver de nouveaux conseillers municipaux...
- M. GARDIOL : je crois que nous ne devons pas forcément voter sur l'entrée en matière, mais simplement dire si nous sommes favorables ou non.
- Mme ERMACORA : nous pouvons accepter l'entrée en matière mais dire que nous n'y sommes pas favorables.
- M. GARDIOL : la Commission nous demande un avis, favorable ou non.
- Mme la Présidente : il s'agit d'un projet de loi.
- Mme ERMACORA : je pense que nous devons voter sur la question de savoir si nous sommes favorables ou non, puis que quelqu'un rédige la réponse.
- Mme la Présidente : je rappelle que nous devons répondre d'ici au 25 janvier. Donc nous ne pourrons pas vous soumettre la réponse écrite.
- Mme LÉVÊQUE : le règlement du Conseil municipal prévoit déjà que les conseillers peuvent se faire remplacer, dans les commissions, par des conseillers de leur groupe, donc nous n'en avons pas besoin, du moins pour les commissions.

Le Conseil municipal décide d'octroyer un préavis défavorable par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

4. Comptes rendus des commissions

◆ Jeunesse et sports – séance du 10 novembre 2015

M. ABRAR donne lecture du rapport de Mme MISEREZ.

Comme chaque année à cette période, la commission Jeunesse et sport a reçu les membres du corps enseignant de l'école de Vandœuvre.

Mme DÉCHAMBOUX, directrice, remercie la commune pour son soutien, en particulier pour les nouveaux jeux et les tablettes numériques, au nombre de 5 par classe. Une délégation d'élèves viendra à la mairie porter une lettre de remerciements pour les jeux, et une inauguration aura lieu prochainement pour les tableaux blancs et les tablettes. Le corps enseignant revient sur la question des stores qui, s'ils sont efficaces contre le soleil, ne sont pas assez obscurcissants pour certaines situations. La commission va étudier le problème.

M. METRALLET s'occupe de l'entraînement à la Course de l'Escalade, à laquelle 53 enfants de l'école sont inscrits. Nous rappelons que la commune finance l'inscription de tous les enfants à cette course, élèves de l'école ou non. La commission est également remerciée pour cette participation ainsi que pour les pique-niques des entraînements, qui sont très appréciés. La question des t-shirts avec le logo de Vandœuvre est soulevée car les modèles actuels sont devenus trop petits pour les élèves de 7-8P. La commission traitera cette problématique en 2016.

La bonne collaboration entre les secrétariats de la mairie et de l'école est relevée.

Le déroulement de la fête des promotions doit être légèrement revu surtout au niveau du

cortège. Plusieurs pistes sont proposées comme faire tenir une corde aux enfants et indiquer devant chaque classe le degré et le nom de l'enseignant sur un panneau. Une meilleure organisation de la cérémonie et de la mise en place du cortège est prévue. L'idée de définir un thème pour la fête y compris pour les animations foraines, est proposée également, de même que de prévoir un petit protocole de déroulement à disposition de chacun dans la salle communale.

La fête de l'Escalade se tiendra le vendredi 11 décembre. En plus de la soupe, du fromage et du vin chaud, cette année des churros seront offerts aux familles. Les enseignants, l'APEVAN (parents d'élèves) et la commission proposent de réfléchir à une adaptation de cette fête pour l'année prochaine.

Après le départ des enseignants, la commission a attribué Fr. 500.- au cycle de la Gradelle pour l'organisation de son 50^{ème} anniversaire. De plus, la commune lui a mis à disposition des tables et des bancs pour le repas des anciens du 11 décembre. Nous rappelons que dès la rentrée 2016, la Gradelle sera le seul cycle d'attribution des enfants de Vandœuvres, la Seymaz se transformant en collège.

La commission apprécie particulièrement les nombreuses lettres de remerciements envoyées par les bénéficiaires de nos différentes subventions.

Le président ouvre la discussion.

- M. DESPLAND : selon moi, ce n'est pas dans les attributions de la commission de se pencher sur la question des stores. D'après le DIP, ces stores ne posent pas de problème, mais je veux bien recevoir les enseignants à nouveau s'il le faut.
- Mme LÉVÊQUE : ce n'est pas la commission qui le prend en charge, mais elle transmettra à la commission ad hoc.
- Mme le Maire : c'est du ressort de l'Exécutif. De plus, le corps enseignant a été consulté avant la mise en place de ces stores.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Aide sociale et humanitaire – séance du 23 novembre 2015*

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture de son rapport.

Traitement des dossiers :

- Association suisse des Amis de Sœur Emmanuelle :

Cette association est soutenue depuis longtemps par la commune, et la vice-présidente est Madame RICOU, ancienne conseillère municipale.

Un montant de Fr. 3'400.- a été octroyé pour le programme « BE IN HOPE », un lieu d'accueil pour les enfants des rues de la ville de Juba, capitale du Sud-Soudan.

- Humanium :

Cette association se consacre entièrement au bien-être des enfants de par le monde. Elle travaille à l'amélioration concrète de leurs conditions de vie et au respect de leurs droits fondamentaux.

Après discussion, la commission a octroyé un montant de Fr. 4'000.- pour un projet

d'éducation et de nutrition à Madagascar.

- Le Pont du Mali :

Cette association s'investit dans la construction de centres de santé et d'écoles ainsi que dans la prévention des IST (infections sexuellement transmissibles) et dans l'amélioration de l'environnement au Mali.

Après discussion, un montant de Fr. 2'000.- a été octroyé pour la construction d'une école professionnelle, sachant que l'accès à la formation professionnelle est très limité au Mali.

- Assikloassi :

Un montant de Fr. 3'000.- a été accordé à cette association pour la construction d'un bâtiment de 3 salles de classes et des latrines au Togo.

- Kaicedra : (projet Mam Weefo)

Cette association apporte un soutien aux femmes de la commune de Rambo au Burkina Faso. Son objectif est de promouvoir la mobilité des femmes et des jeunes filles en leur permettant d'acquérir un vélo à prix social, afin qu'elles puissent exercer une activité rémunératrice ou se rendre à l'école.

Après discussion, la commission a octroyé une subvention de Fr. 2'000.-

En deuxième partie, la commission s'est élargie au Conseil municipal et nous avons reçu Monsieur Christophe Girod, directeur de l'Hospice Général, dans le cadre de la solidarité avec les migrants.

Le défi de l'Hospice général est d'intégrer les migrants, que ce soit au niveau de leurs nouvelles communautés de Genève ou du marché du travail. Entreprises et particuliers ont fait preuve de générosité qui n'est pas, à l'heure actuelle, coordonnée avec les besoins et cette situation engendre beaucoup de frustrations.

L'Hospice général sollicite l'aide de la commune afin d'engager une personne chargée de mettre sur pied une organisation pour coordonner toutes les bonnes volontés. Concrètement, cela représenterait un financement sur 6 à 12 mois à partir du début de 2016 selon un budget étatique estimé entre Fr. 110'000.- et Fr. 120'000.- pour un poste à 80%.

Après discussion, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité d'entrer en matière sur la demande de soutien financier de l'Hospice général pour ce projet, tout en déplorant l'absence du VOV à cette séance.

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire : le projet « village partage » relève du social et non de l'humanitaire, car l'idée était d'aider des jeunes qui ont besoin d'un soutien social et éducatif par des TSHM, projet qui est soutenu par la FASE. Il fallait donc aborder ce projet sous l'angle de l'aide sociale avant un éventuel refus, même si je n'ai pas lu le dossier. Je voulais le souligner car nous faisons partie de la FASE. Je voulais également attirer votre attention sur le fait que la commission a dit vouloir s'engager sur 20% à 30% d'un projet humanitaire, ce qui peut représenter une dépense importante selon l'envergure des projets.
- M. DESPLAND : cela montre simplement que nous voulons le cas échéant nous engager de manière substantielle sur les projets.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Information et publications – séance du 26 novembre 2015*

M. E. PROVINI donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le mardi 26 novembre 2016 à 18h15. Les points suivants ont été traités.

Coquille n° 38 :

La commission a invité Mlle Margaux LESCHALLIER de LISLE, qui nous a précisé quelques points à respecter concernant la qualité des photographies pour les prochains numéros, telles que la résolution et la préférence pour des appareils photos classiques plutôt que des téléphones, ainsi que des conseils techniques concernant la longueur des articles à rédiger (nombre de signes, caractères, polices pour la totalité d'une page à titre d'exemple).

La représentante de l'Exécutif nous a présenté le BAT sur du papier non plus recyclé mais de type FSC.

Note : Le Forest Stewardship Council (FSC, « Conseil pour la bonne gestion des forêts ») est un label environnemental, qui assure que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures censées garantir la gestion durable des forêts.

Après une brève discussion, la commission opte à l'unanimité pour ce papier.

La commission s'est ensuite penchée sur le prochain numéro de la *Coquille* qui sera le n° 39.

Une discussion s'est tenue sur la possibilité de donner la parole ou la plume aux habitants de la commune. Dans le passé, certains ont eu cette opportunité, mais malheureusement très peu se sont manifestés. À titre d'exemple, une communication aux enseignants sera entreprise.

L'attribution des articles a également été définie. Le nombre de sujets sera relativement conséquent (Escalade, Marché de Noël, Exposition Artistes, déjeuner des Aînés entre autres).

Les rubriques « Gens d'ici » et « Commerçants » seront également revues. Afin de ne léser personne, le prochain éditorial comportera une communication dans ce sens. Un article de fond sur la répartition des contribuables est également envisagé, le président prendra contact avec son homologue de la commission Financière pour obtenir son accord.

Des aménagements de cosmétique ont aussi été abordés concernant la partie « Informations Communales » qui est redondante et pourrait être regroupée dans un fascicule encarté dans le prochain numéro. Ceci permettrait de réduire le coût et les cinq pages occupées actuellement.

L'objectif étant de publier 4 numéros par an, la date de retour des articles se fera fin janvier début février pour une sortie mi-mars, soit avant les vacances de Pâques.

Le président ouvre la discussion.

- M. E. PROVINI : que pensez-vous de ce nouveau format ?
- Mme la Présidente : c'est moderne et aéré, je le trouve très bien.
- M. DESPLAND : il reste quelques coquilles et erreurs d'impression.
- Mme LÉVÊQUE : nous pouvons encore communiquer des corrections avant l'impression.
- Mme PICTET : quel est le prix de revient de la *Coquille* ?
- Mme LÉVÊQUE : le prix est à la double page, donc cela dépend simplement du nombre de pages. S'agissant des informations communales, nous pensions faire un fascicule annuel séparé que le gens peuvent garder, et cela nous économise le coût de 20 pages redondantes.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme – séance du 1^{er} décembre 2015*

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

1. Cartographie mentale : débat, discussion sur présentation du 26 octobre de Madame PERRETEN.
Les commissaires à l'unanimité estiment la démarche intéressante dans le cadre de la révision du Plan directeur communal. Pour assurer une cohérence dans le travail de révision, ils souhaitent intégrer dans les objectifs et le cahier des charges de cette révision la possibilité de l'élaboration d'une cartographie mentale. Celle-ci pourrait se faire soit par les mandataires s'ils en ont l'expérience, soit par Madame PERRETEN en concertation avec les mandataires.
2. Plan directeur communal : choix d'un professionnel conseil pour encadrer la commune dans les phases suivantes :
 - Définir quel type d'étude la commune souhaite : révision ou refonte complète du PDCommunal 2007 (actuel)
 - Négocier l'accord du DALE par rapport au choix envisagé et préciser avec celui-ci les compétences de la commune
 - Lancer un appel d'offres pour la sélection d'un mandataire en établissant les objectifs de la commune et un cahier des charges
 - Analyser les offres et choisir un mandataire

Les commissaires à l'unanimité appuient l'exécutif dans son choix de mandater Mr Stephane LORENZINI comme architecte-conseil.

3. Informations sur la parcelle Gardy
 - Mme le Maire a été reçue avec les deux mandataires architectes par M. MULLER, juriste au DALE, afin d'être aiguillée dans la procédure à suivre pour la demande préalable sur la parcelle Gardy d'un centre de voirie et de pompiers qui serait utilisé en commun avec la commune de Choulex.
 - Suite à cette entrevue il est apparu que la commune avec ses mandataires le bureau AR-TER devaient s'appuyer dans leur demande préalable sur la dérogation possible à la loi des constructions en zone agricole désassujettie, accordée si la situation de la parcelle et les besoins d'une commune le justifient (art 24 de la LAT)
 - En l'occurrence, la parcelle Gardy se situe précisément en limite des communes de

Vandœuvres et Choulex et l'affectation aux pompiers des constructions prévues se dédient auxdites communes ensemble.

- D'autre part, il est aussi apparu nécessaire et plus opportun de déposer deux demandes préalables distinctes pour dissocier la ferme actuelle revitalisée, des locaux de la voirie et des pompiers qui se situent dans un hangar indépendant à la place du hangar existant actuel.
- La ferme est assainie et la porcherie démolie avec une réutilisation des m² dans la ferme.
- Le programme reste à définir.
- Le hangar reprend le gabarit du hangar existant. Les locaux sont essentiellement froids, avec les espaces dédiés aux machines et les locaux à l'usage ponctuel des pompiers et employés de voirie.

Les commissaires à l'unanimité approuvent cette proposition et engendrent l'Exécutif à déposer les 2 demandes préalables avec les motivations exposées.

4. Divers

Madame le Maire a rapporté à la commission son audition devant la commission d'aménagement du Grand Conseil dans le cadre de la motion de Mme MARTI demandant le déclassement en zone de développement de la propriété du Golf Club de Genève pour permettre la construction de 2'000 logements mixtes. Les arguments avancés étaient factuels; ils s'appuyaient sur le plan directeur cantonal et sur le fait que les zones rurales du canton devaient faire l'objet de densifications raisonnables qui tiennent compte des problématiques liées aux voies d'accès, transports en commun, absences de chaussées, corridors biologiques, etc.

La commission avait souhaité rencontrer les représentants de la société Genilem, rencontre qui sera agendée en 2016.

La séance est levée à 20h30.

Le président ouvre la discussion.

- M. DESPLAND : que vient faire Genilem dans ce cadre?
- Mme le Maire : dans le plan comptable, tout ce qui relève de l'économie locale fait partie de l'aménagement, donc cela ressort de cette commission.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

- *Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2015 relatif au subventionnement d'un poste de coordinateur à l'Hospice général, dans le cadre de la politique de solidarité avec les migrants, et les moyens de le couvrir*
- M. GARDIOL : j'estime que ce projet de délibération doit être renvoyé en commission Financière.
- Mme ERMACORA : comment peut-on prendre ce montant sur le budget avant la réunion

de la commission ? Et ne serait-il pas judicieux d'ajouter que le poste est à 80% ?

- Mme le Maire : il n'est pas question de voter cette délibération aujourd'hui, mais de la renvoyer en commission. Nous pouvons préciser que le poste est à 80 % et que sa durée est d'une année. Et nous devrions ajouter dans l'exposé des motifs le rapport de la commission Aide sociale et humanitaire du 23 novembre 2015. La commission pourra s'en charger.
- Mme VERMEIL : je trouve que la proposition de s'en charger rapidement est la meilleure, dans la mesure où il s'agit d'une situation d'urgence.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture du projet de délibération :

PROJET DE DÉLIBÉRATION **Séance du 7 décembre 2015**

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2015 relatif au subventionnement d'un poste de coordinateur à l'Hospice général, dans le cadre de la politique de solidarité avec les migrants, et les moyens de le couvrir.

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique des **XX XXX** 2015,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 7 décembre 2015

D E C I D E à l'unanimité,

par **XX voix pour** **X voix contre** **X abstention**

D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire 2015 pour un montant total de **F 90 000.-**, relatif au subventionnement d'un poste de coordinateur à l'Hospice général, dans le cadre de la politique de solidarité avec les migrants.

Moyen de le couvrir :

F 90'000.- par l'excédent de revenus du budget d'un montant de F 230'482.-.

Après acceptation de ce crédit supplémentaire, le total des charges du budget 2015 sera de

F 9'163'513.--

et celui des revenus de

F 9'303'995.-

L'excédent des revenus de

F 140'482.--

La comptabilisation de ce crédit se fera sur le compte 58.365.

Le Conseil municipal décide l'entrée en matière sur le projet de délibération, à l'unanimité, soit par 12 voix.

Le renvoi en commission Financière et administrative est décidé à l'unanimité, soit par 12 voix.

6. Projets de résolutions, de motions

Néant.

7. Questions écrites ou orales

Néant.

8. Propositions du Maire et des Adjointes

- M. GARDIOL : plusieurs habitants m'ont appelé parce qu'ils s'inquiètent d'un projet de construction au chemin Ladame, sur un terrain agricole, de containers pour loger 400 réfugiés. C'est sur la commune Thônex, mais l'Exécutif est-il au courant ?
- Mme la Présidente : non, mais j'avais justement demandé si nous pouvions mettre des containers sur un terrain agricole, il m'avait dit que c'est impossible.
- M. JAKES : j'ai vu le plan de l'architecte qui va faire une demande d'autorisation et l'ai transmis à l'Exécutif.
- Mme la Présidente : le terrain appartient-il à l'Etat de Genève ?
- Mme ERMACORA : oui.
- Mme LÉVÊQUE : est-ce destiné à accueillir des familles ? Dans ce cas, il n'y a aucun souci, mais sinon cela peut poser des problèmes de voisinage.
- Mme VERMEIL : ce n'est pas sur notre commune, donc nous n'avons rien à dire. Je vois le lien avec la délibération sur laquelle nous venons d'entrer en matière, et je déplore l'attitude du « c'est très bien chez le voisin mais pas chez nous », or cette crise doit être prise en compte et rapidement.

9. Propositions individuelles et questions

Néant

10. Date de la prochaine séance

- séance n° 7 : mardi 26 janvier 2016 à 19h30
- séance n° 8 : lundi 29 février 2016 à 19h30
- séance n° 9 : lundi 21 mars 2016 à 19h30
- séance n° 10 : lundi 25 avril 2016 à 19h30
- séance n° 11 : lundi 23 mai 2016 à 19h30
- séance n° 12 : lundi 27 juin 2016 à 19h30

11. Divers

- M. SCHMITZ : je reviens sur la date de la commission Financière. D'abord, je demande s'il faut qu'elle soit ouverte à tout le Conseil. Et je vous propose décembre ou début janvier.
- Mme le Maire : je ne pense pas qu'elle doive être ouverte et personnellement je préfère début janvier, également afin de pouvoir coordonner notre action avec celle des communes voisines.
- Mme la Présidente : l'école reprend la semaine du 11 janvier.
- Mme le Maire : quant à la semaine suivante, le mardi 19 janvier, auront lieu les vœux des autorités aux citoyens et l'accueil des nouveaux habitants. Ceux destinés aux naturalisés et aux jeunes citoyens auront lieu le 1^{er} mars avant la soirée citoyenne.

La date de la commission Financière et administrative est fixée au lundi 11 janvier 2016 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La secrétaire du conseil municipal

Le président du conseil municipal

Ariane de LISLE-SARASIN

Claire HUYGHUES-DESPOINTES